

## MAC HORIZON 2022 FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

#### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 17.569.535, un actif net de D : 17.327.510 et un déficit de D : 854.931.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP », au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

## BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>13 402 442</u>	<u>15 143 247</u>
Actions et droits rattachés		12 536 839	14 182 143
Titres OPCVM		865 603	961 104
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>4 166 093</u>	<u>4 991 425</u>
Placements monétaires	5	2 698 281	1 900 708
Disponibilités		1 467 812	3 090 717
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>1 000</u>	<u>1 300</u>
<b>Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u>17 569 535</u>	<u>20 135 972</u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	230 531	516 241
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	11 494	14 717
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>242 025</u>	<u>530 958</u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	16 770 958	19 228 544
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		556 552	376 470
<b>ACTIF NET</b>		<u>17 327 510</u>	<u>19 605 014</u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u>17 569 535</u>	<u>20 135 972</u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2019</i>	<i>Année 2018</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<u>554 975</u>	<u>681 697</u>
Dividendes		554 975	681 697
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	<u>67 692</u>	<u>60 195</u>
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	<u>46 979</u>	<u>66 262</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>669 646</b>	<b>808 154</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(72 289)	(396 183)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>597 357</b>	<b>411 971</b>
<b>Autres charges</b>	13	(28 382)	(33 635)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>568 975</b>	<b>378 336</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(12 423)	(1 866)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>556 552</b>	<b>376 470</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 423	1 866
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(352 056)	(1 821 242)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(932 461)	2 512 892
Frais de négociation de titres		(139 389)	(163 853)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(854 931)</b>	<b>906 133</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2019</i>	<i>Année 2018</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>(854 931)</b>	<b>906 133</b>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	568 975	378 336
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(352 056)	(1 821 242)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(932 461)	2 512 892
Frais de négociation de titres	(139 389)	(163 853)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(1 422 573)</b>	<b>333 459</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	2 165 489	324 778
- Régularisation des sommes non distribuables	(130 378)	10 547
- Régularisation des sommes distribuables	68 077	(1 866)
<b>Rachats</b>		
- Capital	(3 672 289)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	177 359	-
- Régularisation des sommes distribuables	(80 500)	-
- Droit de sortie	49 669	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(2 277 504)</b>	<b>1 239 592</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	19 605 014	18 365 422
En fin d'exercice	17 327 510	19 605 014
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	156 937	154 224
En fin d'exercice	144 639	156 937
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>119,798</b>	<b>124,923</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>(4,10%)</b>	<b>4,90%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 18 septembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 15 mai 2015.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6-Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 13.402.442 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>13 757 715</b>	<b>12 536 839</b>	<b>72,35%</b>
ASSAD	230 000	1 767 138	1 643 350	9,48%
ATB	141 176	585 068	564 986	3,26%
BIAT	10 974	1 229 563	1 259 705	7,27%
EURO CYCLES	40 950	789 069	768 632	4,44%
HANNIBAL LEASE	75 000	556 380	340 500	1,97%
I.C.F	12 750	1 878 087	1 537 472	8,87%
S.A.H	139 325	1 568 754	1 650 723	9,53%
STAR	7 060	1 001 084	995 905	5,75%
TL	107 180	1 226 366	900 312	5,20%
UIB	61 575	1 586 089	1 403 294	8,10%
UNIMED	154 504	1 570 117	1 471 960	8,49%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>855 944</b>	<b>865 603</b>	<b>5,00%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	8 170	855 944	865 603	5,00%
<b>TOTAL</b>		<b>14 613 659</b>	<b>13 402 442</b>	<b>77,35%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>76,28%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre</u></b> <b><u>2018</u></b>	<b>16 002 408</b>	<b>(859 161)</b>	<b>15 143 247</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>				
Actions cotées	20 377 644		20 377 644	
Titres OPCVM	13 637 853		13 637 853	
<b>* <u>Cessions de l'exercice</u></b>				
Actions cotées	(21 668 841)		(21 668 841)	(1 014 146)
Titres OPCVM	(13 735 405)		(13 735 405)	81 685
<b>* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>				
Actions cotées		(354 107)	(354 107)	
Titres OPCVM		2 051	2 051	
<b><u>Soldes au 31 décembre</u></b> <b><u>2019</u></b>	<b>14 613 659</b>	<b>(1 211 217)</b>	<b>13 402 442</b>	<b>(932 461)</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 2.698.281, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>1 496 742</b>	<b>1 497 067</b>	<b>8,64%</b>
Certificat de dépôt AB au 10/01/2020 (au taux de 9,8%) pour 10 jours	1 496 742	1 497 067	8,64%
<b>Pensions livrées</b>	<b>1 200 954</b>	<b>1 201 214</b>	<b>6,93%</b>
Créances sur opérations de pensions livrées (du 31/12/2019 au 06/01/2020, ATTIJARI BANK au taux de 7,25%)	1 200 954	1 201 214	6,93%
<b>TOTAL</b>	<b>2 697 696</b>	<b>2 698 281</b>	<b>15,57%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>15,36%</b>

### Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 230.531, contre D : 516.241 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	78 413	88 321
Rémunération variable du gestionnaire	148 075	423 217
Rémunération du dépositaire	4 043	4 703
<b>Total</b>	<b><u>230 531</u></b>	<b><u>516 241</u></b>

### Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 11.494, contre D : 14.717 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	1 460	1 660
Retenue à la source	977	1 144
Rémunération du CAC	9 057	11 913
<b>Total</b>	<b><u>11 494</u></b>	<b><u>14 717</u></b>

### Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2018

Montant	19 228 544
Nombre de parts	156 937
Nombre de copropriétaires	11

#### Souscriptions réalisées

Montant	2 165 489
Nombre de parts émises	17 674
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

**Rachats effectués**

Montant	(3 672 289)
Nombre de parts rachetées	(29 972)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(352 056)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(932 461)
Régularisation des sommes non distribuables	76 482
Frais de négociation de titres	(139 389)
Droit de sortie	49 669
Résultat incorporé à la V.L	376 470
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(29 501)

**Capital au 31-12-2019**

Montant	16 770 958
Nombre de parts	144 639
Nombre de copropriétaires	10

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 554.975, contre D : 681.697 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	2019	2018
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	481 890	534 771
des titres OPCVM	73 085	146 926
<b>TOTAL</b>	<b>554 975</b>	<b>681 697</b>

### Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 67.692, contre D : 60.195 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	2019	2018
Intérêts des certificats de dépôt	1 412	24 916
Intérêts des dépôts à vue	7 192	9 610
Revenus des placements des comptes à terme	59 088	25 669
<b>TOTAL</b>	<b>67 692</b>	<b>60 195</b>

### Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 46.979, contre D : 66.262 au 31/12/2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prise en pension.

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 72.289, contre D : 396.183 au 31 décembre 2018, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	325 717	361 218
Rémunération variable du gestionnaire	(275 142)	10 884
Rémunération du dépositaire	21 714	24 081
<b>Total</b>	<b><u>72 289</u></b>	<b><u>396 183</u></b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 28.382, contre D : 33.635 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du CAC	8 622	11 914
Redevance du CMF	18 247	20 236
Services bancaires et assimilés	1 327	1 088
Autres	186	397
<b>Total</b>	<b><u>28 382</u></b>	<b><u>33 635</u></b>

## **Note 14 : Autres informations**

### **14.1. Données par part et ratios pertinents**

<b><u>Données par part</u></b>	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2018</u></b>	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>	<b><u>2015</u></b>
Revenus des placements	4,630	5,150	3,508	3,192	-
Charges de gestion des placements	(0,500)	(2,524)	(3,928)	(2,777)	-
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,130</b>	<b>2,625</b>	<b>(0,420)</b>	<b>0,415</b>	-
Autres charges	(0,196)	(0,214)	(0,202)	(0,149)	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,934</b>	<b>2,411</b>	<b>(0,623)</b>	<b>0,266</b>	-
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,086)	(0,012)	(0,006)	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,848</b>	<b>2,399</b>	<b>(0,629)</b>	<b>0,266</b>	-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(2,434)	(11,605)	3,104	4,239	-
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6,447	16,012	9,608	4,420	-
Frais de négociation de titres	(0,964)	(1,044)	(0,826)	(1,047)	-
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(9,845)</b>	<b>3,363</b>	<b>11,886</b>	<b>7,613</b>	-
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,911</b>	<b>5,774</b>	<b>11,264</b>	<b>7,879</b>	-
Droit de sortie	0,343	-	-	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(9,501)</b>	<b>3,363</b>	<b>11,886</b>	<b>7,613</b>	-
Régularisation du résultat non distribuable	0,529	0,078	(0,053)	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(8,972)</b>	<b>3,441</b>	<b>11,833</b>	<b>7,613</b>	-
Valeur liquidative	119,798	124,923	119,083	107,879	100,000
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,41%	2,07%	3,46%	2,67%	0,00%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,18%	0,18%	0,14%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,14%	1,97%	(0,55%)	0,26%	0,00%

### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC HORIZON 2022 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

- Une commission de surperformance si MAC HORIZON 2022 FCP dépasse un rendement minimum exigé égal à 30% à l'échéance des 7 ans. Cette commission de surperformance qui est de 20% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé à l'échéance et le rendement minimum exigé, son règlement se fera à la fin de la période de 7 ans.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.